Hébergement en Trailer House : Conditions Générales d'Utilisation et Contrat d'Hébergement

Article 1 (Champ d'application)

1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations entre cet établissement et l'utilisateur concernant l'utilisation des services d'hébergement en trailer house (ci-après dénommés « le Service ») fournis par cet établissement.

2 L'utilisateur accepte les présentes conditions avant d'utiliser le Service.

3 Le Service est fourni conformément à la loi sur l'hôtellerie, à la loi sur l'hébergement résidentiel et aux autres lois et règlements en vigueur au Japon. L'utilisateur s'engage à respecter les lois, règlements et arrêtés municipaux applicables.

Article 2 (Réservation et conclusion du contrat)

1 Le contrat d'hébergement est conclu au moment où le client potentiel soumet une demande de réservation selon la méthode définie par l'établissement et que ce dernier l'accepte.

2 L'établissement peut exiger le paiement total ou partiel des frais d'hébergement au moment de la réservation.

Article 3 (Frais d'utilisation)

1 Les frais d'utilisation sont basés sur la grille tarifaire établie séparément par l'établissement.

2 L'utilisateur doit régler les frais d'utilisation au moment de l'enregistrement (check-in) ou avant la date spécifiée par l'établissement.

Article 4 (Check-in et Check-out)

1 Les heures d'enregistrement (check-in) et de départ (check-out) sont celles fixées par l'établissement.

2 En cas de dépassement de l'heure de départ, l'établissement se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires.

3 De plus, si ce retard cause un préjudice à l'utilisateur suivant, l'établissement pourra réclamer des dommages et intérêts en plus des frais supplémentaires.

Article 5 (Politique d'annulation)

1 En cas d'annulation, l'utilisateur doit en informer l'établissement sans délai selon la procédure établie.

2 Les frais d'annulation sont les suivants (sauf conditions particulières précisées lors de la réservation) :

- Jusqu'à 7 jours avant l'arrivée : Gratuit
- De 6 à 2 jours avant l'arrivée : 50 % du montant total
- La veille, le jour même ou non-présentation (No-Show) : 100 % du montant total

3 Ces frais ne s'appliquent pas en cas de force majeure (catastrophes naturelles, accidents ou interruptions des transports publics, etc.).

Article 6 (Interdictions)

Il est interdit à l'utilisateur de :

1 Endommager, salir ou perdre le trailer house ou ses équipements.

2 Introduire du feu ou des matières dangereuses.

3 Dépasser le nombre de personnes déclaré lors de la réservation.

4 Apporter des animaux domestiques (sauf autorisation spéciale de l'établissement).

5 Exercer des activités commerciales ou utiliser les lieux à des fins autres que l'hébergement.

6 Causer des nuisances sonores ou des troubles du voisinage.

7 Séjourner à l'extérieur du trailer house (y compris sur la terrasse en bois ou les espaces communs) pendant la nuit.

8 Faire preuve de violence, d'insultes, de diffamation ou de comportements grossiers envers le personnel, les autres clients ou les voisins.

9 Enfreindre les lois et règlements en vigueur.

Article 7 (Utilisation des équipements et installations)

1 L'utilisateur doit utiliser les installations et équipements avec le soin d'un « bon père de famille » (usage raisonnable).

2 En cas de dégradation, perte ou salissure par la faute ou la négligence de l'utilisateur, l'établissement pourra facturer les frais de remise en état.

Article 8 (Dommages et intérêts et Assurances)

1 L'utilisateur est responsable de tout dommage causé à l'établissement ou à un tiers par ses actes.

2 L'établissement est couvert par une assurance pour les incendies et accidents, mais tout dommage dépassant le plafond de garantie sera à la charge de l'utilisateur.

3 Si le non-respect de l'heure de départ empêche l'accueil du client suivant, l'établissement pourra réclamer une indemnisation incluant le manque à gagner.

Article 9 (Exonération de responsabilité)

1 L'établissement décline toute responsabilité en cas d'impossibilité de fournir le service pour des raisons indépendantes de sa volonté (catastrophes naturelles, pannes d'électricité/eau, épidémies, etc.).

2 L'établissement n'est pas responsable du vol ou de la perte des objets de valeur ou des effets personnels des utilisateurs.

Article 10 (Mineurs et Groupes)

1 L'utilisation par des mineurs seuls nécessite une autorisation écrite de leurs représentants légaux.

2 Les groupes d'étudiants ou comprenant des mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un superviseur.

3 Le superviseur est responsable de la surveillance des membres du groupe et de tout dommage causé par ces derniers.

Article 11 (Exclusion des forces antisociales)

L'établissement et l'utilisateur s'engagent mutuellement à :

1 Ne pas appartenir à une organisation criminelle ou à ses affiliés.

2 Ne pas utiliser de prête-nom pour conclure le contrat.

3 Ne pas faire usage de violence, de menaces ou de manœuvres frauduleuses pendant toute la durée du service.

Article 12 (Résiliation du contrat)

1 En cas de violation des présentes conditions, l'établissement peut résilier immédiatement le contrat et refuser l'accès aux lieux.

2 Dans ce cas, l'utilisateur doit quitter les lieux immédiatement.

3 Aucun remboursement ne sera effectué, et l'établissement pourra réclamer des dommages et intérêts supplémentaires le cas échéant.

Article 13 (Loi applicable et juridiction)

Les présentes conditions sont régies par la loi japonaise. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du lieu où se situe l'établissement.